

ANNEXE 4 : APERÇU DES ATTESTATIONS DE PENSION QUI SERONT ENCORE ENVOYÉES PAR LE SFPD VIA LE FLUX DE DONNÉES SIMPLIFIÉ A101

Code AMI	Signification	Donnée nécessaire ? + option retenue par le groupe de travail	Preuves dans le cadre de l'inscription en
01	Pension de retraite + 1/3	La distinction entre une carrière de plus d'un tiers d'une carrière complète et celle de moins d'un tiers n'est plus d'importance.	Qualité de pensionné
05	Pension de survie + 1/3	La distinction entre une carrière de plus d'un tiers d'une carrière complète et celle de moins d'un tiers n'est plus d'importance.	Qualité de veuf/veuve ¹
09	Pension de retraite - 1/3	La distinction entre une carrière de plus d'un tiers d'une carrière complète et celle de moins d'un tiers n'est plus d'importance.	Qualité de pensionné
90	Pension de survie - 1/3	La distinction entre une carrière de plus d'un tiers d'une carrière complète et celle de moins d'un tiers n'est plus d'importance.	Qualité de veuf/veuve ²
95	Paiement de la pension de retraite carrière de - 1/3 et pension de survie carrière + 1/3	Est supprimée et remplacée par 2 attestations, à savoir attestations code 09 et code 05.	Qualité de pensionné
99	Paiement pension de retraite carrière de - 1/3 et pension de survie carrière - 1/3	Est supprimée et remplacé par 2 attestations, à savoir attestations code 09 et code 90.	Qualité de pensionné
03	Pension de retraite + 1/3 (séparation de fait)	Est supprimée.	X
07	Pension de retraite - 1/3 (séparation de fait)	Est supprimée.	X
93	Pension de retraite personnelle -1/3 + conjoint(e) séparé(e) de fait + 1/3	Est supprimée.	X
97	Pension de retraite personnelle -1/3 + conjoint(e) séparé(e) de fait - 1/3	Est supprimée.	X

¹ Le Service souligne que le statut de ces bénéficiaires est essentiellement fondé sur la situation matrimoniale de veuve ou de veuf des personnes qui, au moment du décès, étaient bénéficiaires au sens de l'article 32, alinéa premier, 1° à 15°.

² idem note de bas de page 1

Code AMI	Signification	Donnée nécessaire ? + option retenue par le groupe de travail	Preuves dans le cadre de l'inscription en
88	GRAPA, anciennement RGPA	Est supprimée. Uniquement revenu garanti → n'ouvre pas de droit en qualité de pensionné. Pas d'influence sur l'AMI.	X
89	RGPA à un(e) conjoint(e) séparé(e) de fait	Est supprimée. Revenu garanti pour des conjoints séparés de fait → n'ouvre pas de droit en qualité de pensionné	X
60	Pas de paiement de pension de survie (carrière de la personne décédée = -1/3)	Est supprimée. Remplacée par l'attestation code 90.	Qualité de veuf/veuve ³
65	Pas de paiement de pension de survie (carrière de la personne décédée = + 1/3)	Est supprimée. Remplacée par l'attestation code 05.	Qualité de veuf/veuve ⁴
69	Pas de paiement de pension de retraite - 1/3 Ne peut pas être accordée vu l'octroi d'une pension de retraite en tant que parlementaire ou par une institution supranationale (application de l'art. 10bis).	Est maintenue. ⁵ Pour les parlementaires et les institutions supranationales, l'INAMI veut garder la traçabilité pour le droit aux soins de santé pour cette catégorie. (Ceci s'inscrit dans la mission légale de l'INAMI.)	

³ idem note de bas de page 1

⁴ idem note de bas de page 1

⁵ Étant donné que :

- Le SFPD doit aussi encoder ces codes manuellement maintenant ;
- Les cas sont peu nombreux ;
- L'attestation automatique n'est pas modifiée ;
- L'ajout d'une zone ou d'un champ de texte impliquerait de modifier le flux A101 (coûts pour différentes instances).

Code AMI	Signification	Donnée nécessaire ? + option retenue par le groupe de travail	Preuves dans le cadre de l'inscription en
61	Pas de paiement de pension de retraite - 1/3 Ne peut pas être accordée vu l'octroi d'une pension de retraite en tant que parlementaire ou par une institution supranationale (application de l'art. 10bis).	Est maintenue. ⁶ Pour les parlementaires et les institutions supranationales, l'INAMI veut garder la traçabilité pour le droit aux soins de santé pour cette catégorie. (Ceci s'inscrit dans la mission légale de l'INAMI.)	X ⁷
67	Pension de retraite - 1/3 (séparation de fait) - sans paiement	Est supprimée.	X
63	Pension de retraite + 1/3 (séparation de fait) - sans paiement	Est supprimée.	X
81	- Paiement revenu garanti ou GRAPA + pension de retraite - 1/3 - Paiement revenu garanti ou GRAPA + pension de retraite carrière - 1/3 et pension de survie carrière - 1/3	Est supprimée. N'ouvre pas de droit en qualité de pensionné.	X
82	Paiement revenu garanti ou GRAPA + pension de survie carrière - 1/3	Est supprimée. N'ouvre pas de droit en qualité de pensionné.	X

⁶ Étant donné que :

- Le SFPD doit aussi encoder ces codes manuellement maintenant ;
- Les cas sont peu nombreux ;
- L'attestation automatique n'est pas modifiée ;
- L'ajout d'une zone ou d'un champ de texte impliquerait de modifier le flux A101 (coûts pour différentes instances).

⁷ S'il s'agit de personnes qui perdent le droit à une pension de retraite en raison d'une règle de cumul (par exemple parce qu'elles bénéficient d'une pension étrangère ou d'une pension parlementaire ici), elles conservent la possibilité de s'inscrire en tant que pensionné (codes 69 & 61)

LES CODES SUPPRIMANT OU SUSPENDANT LE DROIT A L'AMI - ILS COUVRENT LES TROIS TYPES D'ATTESTATION : CODE EXISTANT CODE NOUVEAU

Code	Signification	Bewijsstuk in het kader van de inschrijving in
20	Suppression ou suspension du paiement (attestation Régime Général)	X
20 of 25	Suppression ou suspension des paiements (certificats MF/ services publics)	X
21	Suppression du revenu garanti	X
22	Le paiement d'un avantage qui n'ouvre pas le droit à l'AMI	X